

DEPARTEMENT **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
SOMME **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
ARRONDISSEMENT
AMIENS

N°33/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme

1 Allée des Quarante
BP 30214 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55

Membres titulaires présents : 36

Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 13 Mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le cinq mars 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Vignacourt, sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, LEBRUN, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, MINET, ALEXANDRE, Mrs DE LIMERVILLE, CARLIER, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, WALIGORA, BLAIZEL, TIRMARCHE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs : Mme LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M PARMENTIER

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Mme ALEXANDRE donne pouvoir à Mme CERNEY

Secrétaire de séance : M PINCHON

OBJET : Avis sur le projet éolien sur la commune de Ville le Marcelet

La séance étant ouverte,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu les articles R.181-19 et R. 181-38 du code de l'environnement,

Vu l'arrête préfectoral d'ouverture de l'enquête publique d'une installation Classée pour la protection de l'environnement pour une demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant deux aérogénérateurs et un poste de livraison à VILLE-LE-MARCLET présentée par la SAS YAWAK VILLE-LE-MARCLET afin d'alimenter une station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques,

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée en préfecture le 11 mars 2022 et complétée les 27 juin 2023 et 26 août 2024 par la SAS YAWAY VILLE-LEMARCLE T, représentée par son président, et dont le siège social est sis 18 rue Treilhard 75008 PARIS, en vue d'exploiter ce parc éolien,

Vu l'avis du 28 juin 2022 de l'autorité environnementale sur le projet susvisé,
Vu le rapport du 2 janvier 2025 des services de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Hauts-de-France déclarant le dossier recevable,
Vu le courrier de la Préfecture en date du 29 Janvier 2025,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien est en cours sur la commune de Ville le Marcelet.

Le projet, porté PAR La SAS YAWAY VILLE-LE-MARCLET est constitué d'un parc éolien comprenant deux aérogénérateurs (Type : ENERCON E138 - Hauteur maximale : 180 m - Puissance nominale : 4,2 MW) et un poste de livraison à VILLE-LEMARCLE T, afin d'alimenter une station de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques sur la commune précitée.

Le Conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, est donc sollicité pour donner son avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sur le projet éolien sus mentionné.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 18 mars 2025 et de sa publication le 19 mars 2025.

